

Lettre d'Informations
Municipales et Associatives

Mars 2017



Journée Nationale

**Hommage aux Morts de la Guerre d'Algérie
et des Combats du Maroc et de la Tunisie**

Christian CHASSON

Maire de Cabannes

Vice-président de Terre de Provence Agglomération

Jean Marie CHAUVET

*Adjoint au Maire délégué aux Anciens Combattants, au Devoir de Mémoire et à la Sécurité et
Citoyenneté Communale*

Le Conseil municipal

Les Anciens Combattants

vous convient à la **Cérémonie Officielle commémorant la Journée Nationale
d'Hommage aux Morts de la Guerre d'Algérie
et des Combats du Maroc et de la Tunisie**

**Rendez-vous Place de la Mairie
Dimanche 19 mars à 11H**

- Dépôt de deux gerbes aux Stèles du Souvenir 39/45 et Anciens d'Algérie
- Lecture par Mr le Maire du message du Ministre des AC
- Observation de la Minute de Silence
- Hymne National «La Marseillaise»

**A l'issue de la Cérémonie, un apéritif sera offert par la Municipalité au Point
Info Tourisme - Espace Culture Grand Café situé dans la Grand Rue.**

CALENDRIER
des

LOTOS

2017

■ **Dimanche 5 mars** organisé par Li Recouletto
Renseignements au 06 22 92 51 04

■ **Samedi 11 novembre** organisé par le Club Taurin
Lou Prouvenço
Renseignements au 06 30 19 32 48

■ **Dimanche 12 novembre** organisé par le Club Les
Cigalouns

■ **Vendredi 17 novembre** organisé par l'association
Les Amis de l'Instruction Laïque
Renseignements au 07 61 56 37 76 / 07 81 27 93 66

■ **Dimanche 19 novembre** organisé par L'Entraide
Solidarité 13 Club Le Galoubet
Renseignements au 06 73 25 01 25

Samedi
4
Mars

Carnaval organisé par l'association Les Amis de
l'Instruction Laïque

À partir de 19H30 - Centre socioculturel Gabriel CHAINE

**Nous vous attendons nombreux pour notre
Repas et Soirée DJ**

Menu

*Buffet froid - Fromage - Dessert
Un verre apéritif - Un verre de vin*

Prix

*Adulte 15 euros / Enfants 6 euros**

* Le Happy AIL pour les enfants jusqu'à 11 ans :

**Pilons de poulet et Salade variée
Dessert - Une boisson avec un jeu**

Pour toute réservation, contacter Christelle au 07 61 56 34 76.

CABANNES

Centre socio-culturel

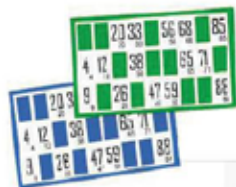
LOTO

DIMANCHE 5 MARS

15H

+ de 3000 € de lots

BONS ACHAT - LOTS GOURMANDS - JAMBONS CRUS - FILETS
GARNIS - LOTS BEAUTE - LOISIRS - CUISINE CREATIVE...



Partie Arlésienne
1 ruban à gagner !

Ouverture des portes 14h

Organisation LI RECOULETO

Fermeture du Service CNI dans votre Mairie

A compter du Mercredi 8 Mars 2017, dans le cadre de la simplification des démarches administratives engagée par l'Etat applicable aux demandes de passeport depuis 2009, les pré-demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI) s'effectueront en ligne

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

selon la procédure décrite sur les tutoriels vidéo référencés ci-après



TUTORIEL PRE-DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE EN LIGNE

Un tuto vidéo sur la réalisation de la pré-demande de CNI en ligne est disponible aux adresses suivantes :

- <http://dai.ly/x59twuy>
- <https://youtu.be/AlwgcLM4Vgw>

Toutefois, les administrés auront **la possibilité de retirer en Mairie, un document CERFA À COMPLÉTER et À DÉPOSER PAR LEURS SOINS** dans la Mairie de leur choix, équipée d'une borne biométrique, recensée dans la liste ci-contre :

	MAIRIE	ADRESSE
1	AIX-EN-PROVENCE	Place de l'hôtel de Ville 13 616 AIX-EN-PROVENCE Cédex 1
2	ALLAUCH	Place Pierre BELLOT 13 178 ALLAUCH Cédex
3	ARLES	Place de la République BP 90 196 13 637 ARLES Cédex Annexe : boulevard de la Gare 13 129 SALIN DE GIRAUD
4	AUBAGNE	Rue de la Liberté 13 400 AUBAGNE
5	AURIOL	Place de la Libération 13 390 AURIOL
6	BERRE-L'ETANG	4, avenue de la Libération 13 130 BERRE L'ETANG
7	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	3, Place BELLOT BP 70 024 13 168 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
8	CHATEAURENARD	Place de l'hôtel de ville BP 10 13 160 CHATEAURENARD
9	FOS-SUR-MER	Avenue René CASSIN BP 05 13 771 FOS SUR MER
10	GARDANNE	Cours de la République BP 18 13 541 GARDANNE Cédex
11	ISTRES	5, Rue ABEL AUBRUN CS 13 800 ISTRES Cédex Annexe : ISTRES ENTRESSEN Avenue de la Crau BP 9 13 116 ENTRESSEN Annexe : ISTRES PREPAOU Allée des Piboules 13 800 ISTRES
12	LA CIOTAT	Rond Point des Messageries Maritimes 13 600 LA CIOTAT
13	LAMBESC	6, Boulevard de la République 13 410 LAMBESC
14	LES-PENNES-MIRABEAU	Annexe : Place Victorin ISNARD 13 170 LES PENNES MIRABEAU Annexe : 15, avenue Victor HUGO 13 170 LES PENNES MIRABEAU
15	MARIGNANE	Cours Mirabeau BP 10 13 700 MARIGNANE
16	MARSEILLE	1 ^{er} CANEBIERE 57, allée Léon GAMBETTA 13 001 MARSEILLE 3 ^e BELLE DE MAI 11, rue du Docteur Léon FERRIN 13 003 MARSEILLE 3 ^e DESIREE CLARY 54, boulevard de Paris 4 ^e CHARTREUX 9, boulevard d'ARRAS 13 004 MARSEILLE 4 ^e SEBASTOPOL 23, rue du Bosquet 13 004 MARSEILLE 6 ^e LODI 84, rue de LODI 13 006 MARSEILLE 6 ^e VAUBAN 65, boulevard de Vauban 7 ^e SAINT GEORGES 97, avenue de la Corse 13 007 MARSEILLE 8 ^e BONNEVEINE 124, avenue de HAMBOURG 13 008 MARSEILLE 8 ^e PRADO 1, boulevard de LOUVAIN 13 008 MARSEILLE 9 ^e MAISON BLANCHE 150, avenue Paul CLAUDEL 13 009 MARSEILLE 9 ^e MAZARGUES 61-63, boulevard de la CONCORDE 13 009 MARSEILLE 10 ^e PONT DE VIVAUD 37, rue François MAURAC 13 010 MARSEILLE 11 ^e SAINT MARCEL 3, rue du 10 Août 13 011 Marseille 12 ^e SAINT BARNABE 4, place CAIRE 13 012 Marseille 12 ^e SAINT JULIEN 318, avenue du 24 avril 1915 13 012 Marseille 13 ^e LA ROSE 32, avenue François MIGNET 13 013 MARSEILLE 14 ^e SAINT-JOSEPH 72, rue Paul COXE 13 014 MARSEILLE 14 ^e LE MERLAN Centre urbain Carrefour 13 014 MARSEILLE 15 ^e SAINT-ANTOINE 312, avenue de Saint ANTOINE 13 015 MARSEILLE 15 ^e CABUCELLE 3, boulevard Capitaine GEZE 13 015 MARSEILLE 16 ^e SAINT ANDRE 415, boulevard Henri BARNIER 13 016 MARSEILLE
17	MARTIGUES	Avenue Louis SAMMUT BP 60101 13 692 MARTIGUES
18	MIRAMAS	Place Jean JAURES 13 148 MIRAMAS Cédex
19	PELISSANNE	Parc Roux de BRIGNOLES 13 300 PELISSANNE
20	PLAN DE CUQUES	28, avenue Frédéric CHEVILLON BP 46 13 712 PLAN DE CUQUES Cédex
21	PORT-DE-BOUC	Cours LANDRIVON 13 110 PORT-DE-BOUC
22	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	3, avenue du Port BP 142 13 230 PORT SAINT LOUIS DU RHONE
23	SAINT-MARTIN DE CRAU	1, place du Docteur BAGNANINCHI 13 310 SAINT MARTIN DE CRAU
24	SAINT-REMY DE PROVENCE	Place Jules PELLISSIER 13 210 SAINT REMY DE PROVENCE
25	SAINTE-MARIE-DE-LA-MER	Rond point des Arènes 13 460 SAINTE MARIES DE LA MER
26	SALON-DE-PROVENCE	Place de l'hôtel de Ville 13 300 SALON-DE-PROVENCE
27	TARASCON	Police municipale 26, boulevard GAMBETTA 13 150 TARASCON
28	TRETS	Place du 14 juillet 13 530 TRETS
29	VELAUX	997, avenue Jean MOULIN 13 880 VELAUX
30	VENELLES	Rue des Ecoles BP 13614 13 614 VENELLES Cédex
31	VITROLLES	Hôtel de ville BP 102 13 743 VITROLLES Cédex

Mardi 7 mars 2017 à 10h

"Bien vieillir : la mémoire et le sommeil"

CABANNES

Centre socio-culturel Gabriel Chaîne - Place du 8 Mai 1945

Conférence gratuite, ouverte aux jeunes de + de 60 ans

Vous avez 55, 75 ou 85 ans ?

Venez écouter Louis, Thérèse, Edith,
Paulette et Régis. Ils vieillissent bien
et ne renoncent à rien.

POUR
**BIE
VIE
LLIR**

Avec le soutien de la CNSA et
de la Mairie de Cabannes

Carsat Retraite
& Santé
Sud-Est

sa santé
famille
retraite
services
L'essentiel à plus ans.

RSI Régime Social
des Indépendants

Camieg
Général d'assurance retraite des
Électriciens, Électroniciens et Installateurs

Samedi
11
Mars

Soirée Country organisée par l'association Jiminy Country

À partir de 19H30 - Centre socioculturel Gabriel CHAINE

Renseignements au 06 18 23 56 05.

Samedi
11
Mars

Lâcher organisé par l'association L'Ablette Cabannaise **Plan d'Eau Communal**. Ouverture du portail 1H avant l'ouverture légale.

Les véhicules devront **IMPÉRATIVEMENT** être sortis de l'enceinte à 12H (**FERMETURE DU PORTAIL**).

Renseignements au 04 90 95 28 60.

Dimanche
12
Mars

Repas Dansant organisé par l'association Culturelle Espagnole

À 12H - Centre socioculturel Gabriel CHAINE

Renseignements au 06 66 44 05 39.

Centre
Communal
d'Action
Sociale
(CCAS)

Colis de Noël

Dès 75 ans, les Cabannais qui ne souhaitent pas participer au Repas des Aînés offert par la Municipalité et préfèrent opter pour le Colis de Noël **doivent s'inscrire à partir du 1er janvier 2017 jusqu'au 29 septembre 2017** en se présentant au CCAS ou en contactant Sylvie Féraud par téléphone au 04 90 90 40 49.

**Epicerie
Sociale**

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de l'Epicerie Sociale de Cabannes ; des livraisons à domicile sont mises en place en cas d'impossibilité de déplacement.

JOURS D'OUVERTURE : Mardi - Mercredi - Jeudi - 10H à 18H

Renseignements auprès de Monsieur Tchoudé Palamassima aux horaires d'ouverture - Epicerie Sociale Rue de l'Horloge

Samedi
18
Mars

Grand Bal Esprit et Ambiance des années 70 à 80 organisé par l'association Génération Bal à Cabannes
À partir de 19H30 - Centre socioculturel Gabriel CHAINE
Toutes les meilleures musique de 1970 à aujourd'hui avec A2 Événements.

La salle ouvrira ses portes à partir de 19H30 pour un apéritif musical jusqu'au début du bal à 20H30.

RESTAURATION À L'EXTÉRIEUR ASSURÉE PAR L'AMERICAN CHTI
Hamburgers, Sandwiches, Frites, Américains,...

**Enfance
Jeunesse**

**INSCRIPTION
ACCUEILS
MUNICIPAUX**

Vous pouvez désormais procéder à l'inscription de vos enfants aux accueils municipaux périscolaire et centre de loisirs «Les Marmoussets».

Pour cela, il vous suffit de vous connecter au **PORTAIL FAMILLE** (onglet en page d'accueil du site internet de la commune **www.mairie-cabannes.fr**) muni de vos identifiant et mot de passe.

Si vous n'avez pas encore d'identifiant et de mot de passe, veuillez vous rapprocher du Guichet Unique

Sandra GRENIER

04 90 90 40 58

guichet.unique@mairie-cabannes.fr

**Enfance
Jeunesse**

**INFORMATION
AUX
FAMILLES**

DATES D'OUVERTURES DU CENTRE DE LOISIRS

LES MARMOUSSETS - ÉTÉ 2017

Durant les vacances d'été, le Centre de Loisirs Les Marmoussets accueillera les enfants du **10 juillet au 25 août 2017**.

Afin de permettre à nos services d'organiser la rentrée scolaire, Les Marmoussets fermeront leurs portes du 28 août au 1^{er} septembre ; la rentrée étant prévue le 4 septembre 2017.

Enfance Jeunesse

INFORMATION
AUX
FAMILLES

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

pour les enfants nés entre le **1^{er} janvier 2014 et le 31 août 2015.**

Inscription auprès du Guichet Unique Enfance Jeunesse du 2 au 31 mars 2017.

Sandra GRENIER

04 90 90 40 58 ou 06 70 45 97 09
guichet.unique@mairie-cabannes.fr

Pensez à vous munir :

- De votre livret de famille,
- Des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- D'un justificatif de domicile.

Dimanche
12
Mars

Repas Dansant organisé par l'association Franco Espagnole

À 12H - Centre socioculturel Gabriel CHAINE

Renseignements au 04 90 95 35 06.

Vendredi
24
Mars

Assemblée Générale de l'association Les Amis du Vieux Cabannes

À 18H30 - Centre socioculturel Gabriel CHAINE

Renseignements au 06 80 12 45 76.

Samedi
25
Mars

Lâcher organisé par l'association L'Ablette Cabanaise
Plan d'Eau Communal. Ouverture du portail 1H avant l'ouverture légale.

Les véhicules devront **IMPÉRATIVEMENT** être sortis de l'enceinte à 12H (**FERMETURE DU PORTAIL**).

Renseignements au 04 90 95 28 60.

Cabannes



Samedi 25 Mars 2017

**20H30 - Centre Socioculturel
Gabriel Chaîne**

Internet Mon Amour



interprétée par le **Théâtre du Sud**



« Du rire et de l'humour garantis, des situations variées dans cette comédie originale et satirique très contemporaine, au rythme enlevé, qui met en scène, grâce au dynamisme des acteurs, un sujet peu abordé au théâtre, c'est-à-dire nos démêlés quotidiens avec toutes les formes du numérique, qu'on adore, mais qui nous rend fous !!! Internet, le smartphone, le Big Data, le monde connecté, les réseaux sociaux !



... **Venez nous "liker",**

nous "liker" tout de suite ! »



**ENTRÉE LIBRE
CORBEILLE**



organisée par la commission de la Culture

www.mairie-cabannes.fr

COMMUNE DE
Cabannes
volat fama per orbem

Dimanche
26
Mars

Vide-Grenier organisé par le Club Taurin Paul Ricard
Lou Prouvenço

De 8H à 18H - Autour des Arènes Municipales Georges
TARASCON

Renseignements au 07 50 26 67 52.

COMMISSION
DE
LA CULTURE

Samedi

1^{er}

&

Dimanche

2

Avril



3^{ème} Édition du Défi 999 Harley Davidson qui
prendra son départ et fera son arrivée à Cabannes.

**Objectif : réaliser en Harley Davidson 999 km en
24H sur un circuit précis.**

Il s'agit plus de la découverte d'une région que d'une course
au sens commun.

Après leur enregistrement, les pilotes se voient remettre
un carnet de route qu'ils doivent présenter aux différents
points de contrôle pour faire valider leur passage.

**Le départ sera donné le samedi à 14h. L'arrivée devant
être atteinte le dimanche après-midi au plus tard à 14h.**

Des animations sont prévues pendant ce week-end : balades
en Harley, danse country, spectacles équestres, défilé de
voitures américaines et de motos, concerts.

**Restauration « Saveurs du Monde » assurée par les
associations Cabannaises.**

Vendredi
7
Avril

Assemblée Générale de l'association Le 7 Gagnant
À 18H30 - Centre socioculturel Gabriel CHAINE - Salle
de Réunion

Renseignements au 06 50 31 35 19.

Samedi
8
Avril

Vide Dressing organisé par l'Association des Parents
d'Élèves de l'École Libre

De 9H à 17H - Centre socioculturel Gabriel CHAINE

Renseignements au 04 90 95 21 85.

Dimanche
9
Avril

Repas Dansant organisé par l'Association Case Bourbon

À 12H - Centre socioculturel Gabriel CHAINE

Renseignements au 06 16 66 37 09.

Samedi
15
Avril

Repas Dansant organisé par l'Association Ravinala

En soirée - Centre socioculturel Gabriel CHAINE

Renseignements au 06 25 18 75 86.

Dimanche
16
Avril

**Course Camarguaise - 1^{ère} Journée de la 27^{ème}
Coupe de Provence** organisée par le Club Taurin Lou
Prouvenço avec les manades LAYALLE - LAGARDE - LES
BAUMELLES et PAGÈS

15H30 - Arènes Municipales Georges TARASCON

Renseignements au 06 44 98 21 09.

Urbanisme
RAPPEL
DES
OBLIGATIONS

...

■ **Alimentation d'un terrain en eau par
prélèvement souterrain : forage et puits
(cultures agricoles, jardins,...)**

Tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage
de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des
fins d'usage domestique doit obligatoirement déclarer cet
ouvrage ou son projet en mairie à l'aide de l'imprimé Cerfa
référéncé 13 837*02.

Urbanisme (suite)

... EN MATIÈRE DE DÉCLARATION D'OUVRAGE, PRÉLÈVEMENTS, PUITS ET FORAGES À USAGE DOMESTIQUE

La déclaration concerne tous les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine dont l'usage est strictement réservé à des usages domestiques.

Constituent un usage domestique de l'eau, au sens de l'article L. 214-2 du code de l'environnement, les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques, propriétaires ou locataires des installations, et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.

En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs, ainsi que tout rejet d'eaux usées domestiques dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO5.

■ **Alimentation des projets de construction par prélèvements, puits et forages à usage domestique.**

Le principe général est que les constructions doivent être raccordées au réseau public d'eau potable.

Toutefois, dans certaines zones et en l'absence du réseau public d'eau potable ou en cas d'impossibilité de s'y raccorder, le règlement d'urbanisme opposable peut autoriser une alimentation en eau potable par forage ou captage, à condition d'être conforme au règlement sanitaire en vigueur.

Dans ce cas, tout projet d'établissement d'un puits ou d'un forage devant alimenter une construction doit faire l'objet, soit d'une déclaration en mairie, soit d'une autorisation préfectorale.

■ La déclaration concerne l'alimentation unifamiliale et doit être établie sur le Cerfa référencé 13 837*02. Elle doit

Urbanisme

(suite)

être accompagnée d'une analyse d'eau potable de type PI réalisée par un laboratoire agréé par l'Agence Régionale de la Santé.

■ La procédure d'autorisation concerne tous les autres cas (installations comportant 2 logements ou plus, logements ouvriers agricoles, hôtel, restaurant...) ; elle doit être effectuée auprès de l'Agence Régionale de la Santé.

Le Centre Communal d'Action Sociale organise en partenariat avec la MSA Services pour les personnes âgées, divers ateliers santé qui auront lieu au Centre Socioculturel Gabriel CHAINE « **GRATUITEMENT** ».

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter Sylvie FÉRAUD au 04 90 90 40 49.

■ **Atelier « Sommeil, mieux le comprendre pour mieux le gérer »** en 4 séances - Horaires : 10H - 12H

- Mercredi 15 mars
- Mercredi 22 mars
- Mercredi 29 mars
- Mercredi 05 avril

■ **Atelier « Gymnastique cérébrale, travailler sa mémoire tout en prenant plaisir »** en 5 séances - Horaires : 10H - 12H

- Mercredi 12 avril
- Mercredi 19 avril
- Mercredi 26 avril
- Mercredi 03 mai
- Mercredi 10 mai

Séance d'évaluation Mardi 27 juin 2017 - 10H - 12H

Egalement, en partenariat avec la CARSAT (Caisse de Retraite du Régime Principal), le Centre Communal d'Action Sociale organise deux ateliers sur la Nutrition et l'éveil corporel au Centre Socioculturel Gabriel CHAINE

■ **Le 08, 15, 22 mars 2017 de 14H à 16H - Nutrition**

■ **Le 29 mars et 5 avril de 14H à 16H - Eveil Corporel**

Centre
Communal
d'Action
Sociale
(CCAS)

Ateliers

à

**Destination
des Personnes
Âgées**

En 2017, notre colonie située à Auroux en Lozère aura 70 ans... Ça se fête !!!

A cette occasion, notre association C.V.L.C souhaiterait fêter cet anniversaire en août 2017 sur le site et aimerait qu'un grand nombre de Cabannais nous rejoigne.

Qu'en pensez-vous ?

Donnez-nous votre avis !

- par mail colonie-de-cabannes@orange.fr
- par tel : 06 70 06 33 97
- en remplissant le coupon ci-dessous et en le déposant en Mairie dans la boîte prévue à cet effet.

Nous attendons vos réponses pour programmer cet évènement.

A très bientôt en Lozère !!!

L'équipe C.V.L.C

70 ans de la Colonie d'Auroux les 19 et 20 août 2017

(date prévisionnelle, à confirmer ultérieurement)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Nombre de personnes :

Vos suggestions :

Bureau de l'Emploi

De nombreuses offres d'emploi sont actuellement mises à votre disposition dans le hall d'entrée de la Mairie. N'hésitez pas à venir les consulter !

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Sylvie FERAUD du Bureau de l'Emploi au 04 90 90 40 49.

Petit rappel ! Les permanences du Bureau de l'emploi sont sur **RENDEZ-VOUS** - Mercredi et Jeudi 8H30/12H 13H30/16H.

Les entreprises à la recherche de personnel peuvent également s'adresser au **BUREAU DE L'EMPLOI**.

Dimanche
23
Avril

Concert avec Orgue, Voix et Instruments Traditionnels Anciens organisé par l'association Les Amis de l'Orgue de Cabannes

À 17H - Eglise Sainte-Madeleine

Brûlage INTERDIT

Sauf exception, le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit partout et toute l'année.

Chez les particuliers, les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires, sont considérés comme des déchets verts. Leur combustion est interdite, en raison des troubles de voisinage et de pollution qu'elle occasionne ; ils doivent donc être, autant que possible, compostés sur place, ou éventuellement amenés à la déchetterie.

Pour les agriculteurs et dans les zones soumises à l'obligation légale de débroussaillage, le brûlage est autorisé uniquement d'octobre à mai, sous certaines conditions.

Taille des Haies

La taille des haies débordant sur la voie publique incombe pleinement aux propriétaires.

En cas d'accident provoqué par un défaut d'entretien, la responsabilité des propriétaires sera engagée.

Ramassage Déchets Verts

Le ramassage des déchets verts devant votre domicile est en place sur l'ensemble de la commune sur 2 périodes, **du 15 avril au 15 juin** et **du 15 septembre au 15 novembre**. **En dehors de ces deux périodes, il vous appartient d'acheminer par vos propres moyens, vos déchets verts à la déchetterie de Mollégès.** Seuls les déchets résultants d'une tonte ou d'une taille effectuée par un particulier sont concernés.

Les branches doivent être présentées en fagots bien ficelés et n'excédant pas 20kg. Les feuilles ainsi que le gazon doivent être enfermés dans des sacs poubelles et en aucun cas dans les sacs jaunes de tri.

Aucune inscription préalable n'est nécessaire sauf si lieu dissimulé (impasse,...), dans ce cas s'adresser directement aux services techniques au 04 90 95 30 58.

Les jours de ramassage sont répartis par secteur ainsi qu'il suit :

	Lundi après-midi	Mardi matin	Mercredi matin	Vendredi toute la journée
Zone I	Centre Ville			
Zone II		Lot. le Pavillon Hameau des Lavandes Hameau des Romarins Lot. les Flamants Roses		
Zone III			Lot. le Devens Résidence la Durance Lot. les Vergers Lot. le Mazet Lot. le Troussa Campagne d'Éole	

	Lundi après-midi	Mardi matin	Mercredi matin	Vendredi toute la journée
Zone IV				Lot. le Vatican Lot. la Plaine Lot. la Durance Lot. les Castors Lot. la Pommeraie Lot. Saint-Roch Lot. le Clos du Mazet Lot. le Pré de Marion Lot. le Pré Saint-Roch Lot. lou Souleù Lot. le Clos des Bruyères

Ramassage Encombrants

Deux fois par semaine, le service propreté effectue une collecte des objets dits «encombrants». **Ce service est réservé aux particuliers et plafonné à un volume de 1m³/foyer/an.** L'enlèvement est réalisé sans frais uniquement sur rendez-vous auprès des Services Techniques 04 90 95 30 58 et s'effectue les jours suivants :

	Lundi matin	Lundi après-midi	Jedi matin	Jedi après-midi
01/01 - 14/04	X	X	X	X
15/04 - 15/06	X		X	
16/06 - 14/09	X	X	X	X
15/09 - 15/11	X		X	
16/11 - 31 12	X	X	X	X

Déchetterie de Mollégès

La déchetterie est ouverte aux particuliers.

Horaires d'ouverture	
MATIN	du mardi au samedi - 8H - 12H
APRÈS MIDI	du 1 ^{er} juin au 30 septembre Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi - 14H - 18H
	du 1 ^{er} octobre au 31 mai Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi - 14H - 17H

Chemin du Mas Robin - 13940 MOLLÉGÈS

Téléphone : 04 32 62 09 23

ATTENTION !

Démarchage
Abusif

Mise
aux normes
d'accessibilité
des
commerces

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles nous informe que le démarchage abusif pour la mise aux normes accessibilité des commerces se poursuit ; les DGCCRF (répression des fraudes) ont engagés des recours. Malgré l'échéance passée, il est à ce jour toujours possible de déposer gratuitement votre dossier de mise aux normes auprès de la Mairie.

Chaque situation est unique et une prestation sans visite de votre magasin doit vous alerter.

Soyez vigilant et avant tout engagement, renseignez-vous :

Jacky Burle - DDTM I3 - 04 90 93 92 59

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles est également en capacité de vous apporter un premier niveau d'information pour vous aider dans cette démarche.

Fabrice MARECHAL

Conseiller commerce et associations
Services aux entreprises et territoires

Tél : 04 90 99 08 12 - Port : 06 30 38 87 84

CCI du Pays d'Arles
BP 10039
13633 ARLES Cedex
www.arles.cci.fr

Décret
N°2017-223
du 24/02/ 2017
portant
convocation
des électeurs
pour l'élection
du Président
de la République

Voir affichage détaillé en Mairie.

Les électeurs sont convoqués **Dimanche 23 avril 2017** en vue de procéder à l'élection du Président de la République. L'élection aura lieu sur la base des listes électorales et des listes électorales consulaires arrêtées au 28 février 2017.

Le scrutin sera ouvert à 8 H et clos à 19 H
Centre socioculturel Gabriel CHAINE

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu selon les mêmes modalités **Dimanche 7 mai 2017.**

Avant le dépôt du permis de construire,
la déclaration préalable ou le permis d'aménager,
**l'architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône
vous conseille GRATUITEMENT.**



**ARCHI
TECTE
CONSEIL
EN MAIRIE**

Jean-Charles Franceschi

Architecte conseil du CAUE¹³

Permanences à Cabannes

- 🕒 tous les **4^e Vendredis de chaque mois de 13H30 à 16H30**
- 👉 sur rendez-vous, au service d'urbanisme
- ☎ au 04 90 90 40 40